

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **23 (1905)**

Heft 149

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6. 2^{tes} Semester . . . 8. Ausland: Zuschlag des Porto. Es kann nur bei der Post abonniert werden.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6. 2^e semestre . . . 8. Etranger: Plus frais de port. On s'abonne exclusivement aux offices postaux. Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Table with 4 columns: Erscheint 1-2 mal täglich, Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement, Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce, Parait 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés. Includes Annoucen-Pacht and Régie des annonces.

Inhalt — Sommaire

Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Register du commerce. — Abrechnungstelle der schweiz. Emissionsbanken: Verkehr im Monat März 1905. — Chambre de compensation des banques d'émission suisses: Mouvement en mars 1905. Banque cantonale vaudoise, à Lausanne.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Gladbacher Feuerversicherungs-Gesellschaft in München-Gladbach.

Nachdem Herr Max Krauss in Zürich Ende des vorigen Monats von der Verwaltung unserer General-Agentur Zürich zurückgetreten ist, haben wir nunmehr nach Auflösung der Firma «Krauss & Lüthy» den bisherigen Mitinhaber dieser Firma und Mitverwalter unserer genannten General-Agentur, Herrn Edmund Lüthy, sowie Herrn Edwin Lutz, in Firma «Lutz & Lüthy», in Zürich, mit den Funktionen unseres Generalbevollmächtigten für die Schweiz betraut und zu Rechtsdomizilsträgern für den Kanton Zürich bestellt.

M.-Gladbach, den 1. April 1905.

Der General-Direktor: Thyssen.

Handelsregister. — Register du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Register principal. — I. Registro principale.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Vevey.

1905. 3 avril. Le chef de la maison F. Stotzer, à Vevey, est Frédéric, fils de Rodolphe Stotzer, de Büren (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Commerce de fromages. Magasin et bureau: à Vevey, rue du Centre, n° 8.

3 avril. Le chef de la maison E. Pastore, à Vevey, est Emile-Louis, fils de Charles Pastore, de Gozzano (Novare, Italie), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Poelerie, fumisterie, construction de fours de boulanger et pâtisseries. Atelier, magasin et bureau: à Vevey, rue de la Poste, n° 2.

3 avril. Le chef de la maison Charles Rouge, à Vevey, est Jean-Louis-Charles, fils de Samuel Rouge, d'Aigle, domicilié à Vevey. Genre de commerce: Marchand de chaussures. Magasin et bureau: à Vevey, rue de la Poste, n° 2.

3 avril. Le chef de la maison E. Gugerli, à Vevey, est Georges-Emile, fils de Benjamin Gugerli, d'Aesch (Zürich), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Ateliers de modelage pour mécaniciens et constructeurs. Atelier et bureau: avenue de Plan, n° 42, à Vevey.

3 avril. Le chef de la maison Arnold Schmitz, à Vevey, est Arnold-Jean, fils d'Andreas Schmitz, de Fraubrunnen (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Peintures en tous genres. Atelier et bureau: à Vevey, rue du Collège, n° 23.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Neuchâtel.

1905. 4 avril. Dans leur assemblée générale du 27 février 1905 et suivant procès-verbal authentique dressé par Philippe Dubied, notaire, à Neuchâtel, le 30 mars 1905, les actionnaires de la Société Foncière, société anonyme ayant son siège à Neuchâtel (F. o. s. du c. des 8 janvier 1885, n° 4, page 18, et 2 mai 1900, n° 162, page 652), ont révisé l'article 18 des statuts de la société, en ce sens que la durée de la société, qui était limitée, a été prolongée pour un temps indéterminé.

5 avril. La société en commandite A. Devaud et C^{ie}, «A la Chaussure Moderne», à Neuchâtel, dont Henri Robert était associé commanditaire et fondé de procuration (F. o. s. du c. des 10 septembre 1903, n° 349, page 1393, et 21 mars 1904, n° 117, page 466), est radiée d'office ensuite de faillite.

Genf — Genève — Ginevra

1905. 4 avril. Par acte passé devant M^e Louis Gandy, notaire, à Genève, les 11, 16 et 22 mars 1905, il a été constitué, sous la dénomination de Société Immobilière de Bourdigny-dessus, une société anonyme ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation et la revente d'immeubles de toute nature, situés en tous pays, mais plus particulièrement dans le canton de Genève et les autres cantons de la Suisse, et en France. Le siège de la société est à Bourdigny (commune de Satigny), dans la propriété qu'y possède M. François Canet, l'un des administrateurs ci-après désignés. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de soixante-dix mille francs (fr. 70,000), divisé en 140 actions de fr. 500 chacune, au porteur, toutes souscrites et entièrement libérées. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres nommés pour trois ans et indéfiniment rééligibles. Pour les actes à passer et les signatures à donner, le conseil d'administration est valablement

représenté par la majorité de ses membres ou par l'un d'eux spécialement délégué et porteur d'un extrait de registre en bonne forme. Les publications de la société sont faites dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'administration est composé des suivants: MM. Fabien Bergoënd, avocat; François Canet, propriétaire, et Louis Ponet, avoué; tous à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

4 avril. Par jugement du 6 mars 1905, le tribunal de 1^{re} instance de Genève a prononcé la dissolution de la société anonyme ayant pour titre Société Immobilière de la Rue de Carouge 85, ayant son siège à Plainpalais (F. o. s. du c. du 23 décembre 1901, n° 431, page 1722), et en a nommé liquidateur Jules Christin, arbitre de commerce à Genève, rue du Stand.

4 avril. Usant des pouvoirs qui lui sont réservés par l'article 31 des statuts, l'administrateur délégué de l'Intermédiaire Industriel, Commercial et Immobilier, (Société anonyme), ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 16 août 1904, n° 318, page 1270), a donné procuration à Louis Morel, domicilié à Genève.

4 avril. Suivant statuts adoptés en assemblée du 2 mars 1905, et sous la dénomination de Société d'Obstétrique et de Gynécologie de la Suisse romande, il s'est constitué une société (conformément au Titre XXVIII du C. O.) et qui a pour but de contribuer à l'étude de ces deux branches des sciences médicales. Le siège de la société est à Genève. Pour être reçu membre titulaire de la société, le candidat (autorisé à pratiquer en Suisse), devra avoir publié un travail scientifique se rapportant à l'obstétrique ou à la gynécologie, ou être connu comme s'occupant spécialement de ces deux sciences médicales. Il devra être présenté par trois membres et sa demande d'admission sera adressée par écrit au président de la société. L'élection se fait dans la séance suivante, à la majorité des deux tiers des membres présents et au scrutin secret. Il sera perçu un droit d'entrée de fr. 25 pour les nouveaux membres. Le montant de la contribution annuelle sera fixé chaque année et ne pourra être inférieur à fr. 10. Il est prévu en outre une cotisation à vie fixée à fr. 200. La sortie de la société se fait par démission envoyée par écrit au comité. L'administration de la société est confiée à un bureau de trois membres, nommés pour une année. Le secrétaire seul est immédiatement rééligible. La société est engagée par la signature collective du président et du secrétaire. Les convocations aux séances se font par avis postaux. Il n'est rien prévu dans les statuts en ce qui concerne la responsabilité personnelle des sociétaires à l'égard des engagements sociaux. En cas de dissolution de la société, la dernière assemblée décidera de l'emploi de l'actif disponible. Le président est le Prof. Dr M. Muret, à Lausanne; le secrétaire est le Privat-docent Dr. R. König, à Genève.

Abrechnungstelle der schweiz. Emissionsbanken — Chambre de compensation des banques d'émission suisses.

Verkehr im Monat März 1905. — Mouvement en mars 1905.

Table with 3 columns: Description, Amount in Fr., Amount in Sfr. Includes sub-sections for Konto A, Konto B, Mandats généraux, and Solde des virements.

Umsatz der wöchentlichen Abrechnungen (in einfacher Aufrechnung).

Mouvement des virements hebdomadaires (simple colonne).

Table with 3 columns: Date, Number of entries, Amount in Fr. Includes sub-sections for Anzahl der Posten im Soll and Nombre des comptes-débiteurs.

Compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences

pour l'exercice 1904.

(Sauf ratification statutaire.)

Doit
Charges

Avoir
Produits

		I. Frais d'administration.		I. Produit du compte d'effets de change.		
		5,897 35	Indemnités aux membres du conseil général, au secrétaire et à l'huissier.	Effets escomptés sur la Suisse:		
		5,252 60	Indemnités aux membres du comité de surveillance.	Intérêts perçus	609,071. 40	
		23,780 —	Indemnités aux membres du conseil d'administration et aux suppléants.	Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	79,035. 55	
		184,404 10	Appointements des employés et surnuméraires.	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 1/2 %	688,106. 95	
		183,587 07	Commissions aux agents.		85,434. 35	602,872 60
		1,711 68	Assurance et entretien de l'ancien bâtiment de la banque.	Papier commercial:		
		6,000 —	Location.	Intérêts perçus et bénéfice sur les cours	408,271. 93	
		6 853 85	Chauffage, éclairage, service et surveillance.	Réescompte de l'exercice précédent à 4 %	66,544. 25	
		28,827 15	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 %	474,816. 18	
		81,864 61	Ports, dépêches, frais judiciaires, etc.	Avances sur nantissement:		
		200 —	Frais de confection de billets de banque.	Intérêts perçus	212,459. 10	
		9,451 60	Versement à la caisse de retraite du personnel de la banque.	Réescompte de l'exercice précédent à 4 %	80,528. 85	
440,164	16	2,905 70	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 %	242,982. 96	485,574 48
				Produit d'encassements, etc.	46,288. 90	20,008 47
						1,254,954 60
			II. Impôts.	II. Intérêts créanciers et commissions.		
		11,541 50	Impôt fédéral sur billets de banque. (Sur la circulat. effective.)	<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>		
		72,000 —	Impôt cantonal sur billets de banque. (Sur le chiffre nominal.)	Des banques d'émission et correspondants	40,968 64	
		18,257 45	Autres impôts cantonaux.	Des comptes courants débiteurs (comptes de crédit) .	740,714 79	
115,966	67	18,567 72	Impôts communaux.	Sur comptes courants créanciers momentanément débiteurs	89,170 60	
				Intérêts débiteurs sur comptes de virements et de chèques	474 67	
				<i>b. Sur autres créances et placements.</i>		
				De créances sans engagements par lettre de change (cédules):		
		8,960 07	<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>	Intérêts et commissions perçus	598,900. 41	
		433,136 10	A comptes de banques d'émission et correspondants.	Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	173,164. 65	
		10,451 92	A comptes courants créanciers.	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4 1/2 %	772,065. 06	
			A consignations juridiques.	De placements hypothécaires de toute nature:		
				Intérêts perçus	340,020. 70	
				Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice	111,887. 25	
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904	90,014. 85	
				A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non perçus de l'exercice précéd.	641,922. 30	
				D'effets publics:		
				Intérêts perçus sur les fonds publics propres	477,624. 15	
				Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	59,281. 45	
				Intérêts sur titres constituant le fonds de réserve statutaire	124,250. —	
1,994,588	34	1,580,206 15	<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>	Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers	661,155. 60	741,522 14
			Escompte bonifié sur effets réescomptés.			2,444,398 85
			Escompte bonifié sur billets à ordre.	III. Produit des immeubles.		
			Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme: 1,563,978. 50 Intérêts et coupons payés. 74,424. 25 Intérêts et coupons échus non encaissés 812,498. 90 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904 2,450,891. 85 920,685. 50 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non encaissés de l'exercice précédent.	De l'ancien bâtiment de la banque	9,729 68	
				D'autres propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque et différences sur ventes	216,769 82	226,499 45
				IV. Droits et indemnités.		
				Droits de garde et gestion sur dépôts de titres et objets de valeur, etc.		35,229 67
				V. Produits divers.		
				Bénéfice sur participations	165,176 30	
				Agio sur billets de banque étrangers, primes	1,555 70	166,732 —
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.		
				Sur effets escomptés sur la Suisse	1,849 20	
				" papier commercial	5,755 98	
				" effets sous nantissement	7,254 71	
				" créances sans engagement par lettre de change	1,000 55	
				" comptes courants débiteurs	6,844 80	
				" créances hypothécaires	1,000 —	28,204 74
4,161,019	81		VI. Bénéfice net.			4,161,019 81
			Bénéfice net de l'exercice 1904.			

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, pour l'exercice 1904.

Répartition statutaire des bénéfices (article 54 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action.

Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

- a. Au fonds de réserve ordinaire, tant qu'il n'a pas atteint le chiffre de fr. 4,000,000, et aux réserves spéciales une somme pouvant aller du 5 au 50 pour cent.
- b. Au personnel, une somme pouvant aller du 5 au 10 pour cent. Elle se répartit au prorata des traitements fixes entre les membres du conseil d'administration et les employés du siège central.
- c. Aux actionnaires, le solde, à titre de superdividende.

Les bénéfices de l'exercice 1904 s'élèvent à	fr. 858,000. —
Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 28 mars 1905, a décidé de les répartir comme suit:	
Dividende 4 % soit fr. 20 sur 24,000 actions	fr. 480,000. —
Superdividende 2,40 % soit fr. 12 sur 24,000 actions	" 288,000. —
A la réserve statutaire	" 50,000. —
Au personnel	" 40,000. —
	fr. 858,000. —

Observation de l'inspecteur. La différence apparente du bénéfice net de l'exercice 1904 entre le chiffre accusé dans le compte de profits et pertes annexé au rapport annuel de la Banque cantonale vaudoise et la publication de l'inspecteur, provient du fait, que la banque n'a pas fait entrer sous les pertes et amortissements l'allocation de fr. 160,000 au fonds de réserve temporaire pour pertes de cours.

Annexe n° 2. Inventaire des titres au 31 décembre 1904.

Nombre	Taux	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes	Nombre	Taux	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes	Totaux
I. Obligations.												
5221	3 1/2 %	Oblig. Suisse, Chemins de fer 1899 ¹⁾	5,221,000	99,25	5,181,842	935	4 %	Oblig. Chem. de fer Lausanne-Echallens	467,500	100	467,500	11,186,984,80
378	4 %	Oblig. Suisse, Chemins de fer 1901	284,250	100	284,250	187	3 1/2 %	" Chem. de fer Jura-Simplon, Emprunt 1894	68,500	99	67,815	
480	5 %	Oblig. Suisse, Emprunt 1903	240,000	94	225,600	104	4 1/2 %	" Chem. de fer Vevey-Char-donne-Pélerin	52,000	100	52,000	103,000
244	3 %	" " " 1903	122,000	89	108,580	20	5 %	" Chem. de fer Union-Pa-cific	20,000	100	20,000	
29	4 %	" Bâle-Ville, " 1901	29,000	100	29,000	294	4 1/2 %	" Aubonne, Société élec-trique	147,000	100	147,000	123,000
10	3 1/2 %	" " " 1903	10,000	98	9,800	246	5 %	" Avauyon, Forces motrices	123,000	100	123,000	
807	3 1/2 %	" Vaud " 1888	403,500	98	395,430	108	3 1/2 %	" Crédit Foncier Vaudois	93,500	97	90,695	21,500
33	3 1/2 %	" " " 1903	165,000	100	165,000	43	4 1/2 %	" Société des Chocolats F. L. Cailler	21,500	100	21,500	
11	3 %	" Français, Rente perpétuelle	400,000	98	392,000	210	4 %	" Joux-Orbe, Forces mo-trices	105,000	100	105,000	580,500
1000	3 %	" Russe, Emprunt or 1896	500,000	73	365,000	1161	4 1/2 %	" Joux-Orbe, Forces mo-trices	580,500	100	580,500	
475	4 %	" " " 1901	237,500	90	213,750	840	4 %	" Navigation sur le Lac de Lugano	840,000	100	840,000	11,000
29	4 %	" " Emprunt or 1903 M.	29,000	89	25,810	11	4 1/2 %	" Pasta, Hoirie	11,000	100	11,000	
50	3 %	" Allemand, consolidé	100,000	89	89,000	294	4 %	" Société Romande d'élec-tricité	147,000	100	147,000	281,500
117	3 %	" Prussien, " "	100,000	89	89,000	195	4 1/2 %	" Tramways Lausannois	281,500	100	281,500	
19	2 1/2 %	" Anglais, " "	10,400	87,50	9,100	16	3 %	" Usine de l'Orbe	97,500	100	97,500	60
94	4 %	" Autrichien, or " f.	74,000	100	74,000	72	6 %	" Fort Wayne Gas	16,000	60	9,600	
5	6 %	" Japonais, He Séric " £	500	90,50	452,500	15	6 %	" Lafayette Gas	72,000	40	28,800	32
15	4 %	" Mexicain, Emprunt 1904 \$	15,000	98	14,700	7	5 %	" Logan-sport Gas	15,000	32	4,800	
16	3 1/2 %	" Ville de Bienne	8,000	94	7,520	6		" Société Romande d'élec-tricité (privilegiées)	800	800	800,000	98,000
977	3 1/2 %	" " Châtelard (Montreux) Emprunt 1898	488,500	98	479,410	84		" Wagons-Lits (ordin.)	310	310	26,040	
588	4 %	" " Lausanne, Emprunt 1901	293,000	100	293,000	2712		Titres divers	150,764		1,223,574	15,743,068,80
133	3 1/2 %	" " Lausanne, Emprunt 1892	66,500	97	64,505			Report			11,186,984,80	
788	3 1/2 %	" " Lausanne, Emprunt 1902	409,500	97	397,215							
89	3 1/2 %	" " Morges, Emprunt 1904	69,000	100	69,000							
35	3 1/2 %	" " St-Gall, Emprunt 1903	35,000	97	33,950							
137	4 1/2 %	" " Vevey-Montreux Emprunt des 7 communes	68,500	100	68,500							
148	3 1/2 %	" " Yverdon	148,000	96	142,080							
210	3 1/2 %	" " Zurich, Emprunt 1898	140,000	97	135,800							
80	4 %	" " Alexandria, Emprunt 1902	8,000	100	201,600							
186	3 1/2 %	" " Christiania, Emprunt 1903	93,000	95	88,350							
2000	4 %	" Chem. de fer Bière-Apples-Morges	1,000,000	100	1,000,000							
98	4 1/2 %	" Chem. de fer Central-Vau-dois	98,000	100	98,000							
		Report			11,186,984							
											30	

¹⁾ De ces titres fr. 3,550,000 forment la "Réserve statutaire".

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

P. P.

Die Unterzeichneten beehren sich andurch, Ihnen mitzuteilen, dass sie sich associiert haben, um das bis anhin von Dr. H. Weisflog betriebene Advokatur-Bureau unter der Firma

Dr. H. Weisflog u. Dr. E. Huber

Rechtsanwälte

Thalacker Nr. 48 Zürich I

gemeinsam weiterzuführen. [836]

Wir empfehlen uns zur Führung von Zivil- und Strafprozessen vor allen Instanzen, zur Vertretung vor den Verwaltungsbehörden und zur Besorgung von Inkassoaufträgen.

Dr. H. Weisflog u. Dr. E. Huber,
Rechtsanwälte.

Institut Dr. Schmidt, St. Gallen

Sekundar-, Industrie- u. Handelsabteilung u. Gymnasium

Vorbereitung für Mittelschulen, Polytechnikum, Universität und Kaufmännische Praxis. — Sommersemesterbeginn 25. April. (691)

Schweizerische Eisenbahnbank in Basel

Die von der Generalversammlung auf

5 % = Fr. 25 per Aktie

festgesetzte Dividende pro 1904 kann von heute an gegen Abgabe des Coupons Nr. 5 bezogen werden

bei der Gesellschaftskasse, Aeschenvorstadt Nr. 16,

- » » Basler Handelsbank, [855]
- » » Eidgenössischen Bank, A.-G. in Zürich und deren Comptoirs,
- » den Herren Dreyfus Söhne & Cie., Basel,
- » » » A. Sarasin & Cie., Basel.

(1648 Meter über Meer)

Rigi-Scheidegg.

Luft-, Milch- und Kaltwasser-Kur, Elektrotherapie.
Spezialtisch für Magenranke.
Spezialtisch für Diabetiker.

Angenehmer, ruhiger Aufenthalt in wundervollster Lage. Ausgedehnte, ebene Spaziergänge. Spiel- und Schattenplätze. Post, Telegraph und Telefon. Bäder. Kurarzt. Protest. und kathol. Gottesdienst. Eigene Sennerei etc.

(637) Dr. R. Stierlin-Hauser.

Aktiengesellschaft vorm. A. Millot in Zürich

Ein Posten Aktien

obiger Gesellschaft ist Verhältnisse halber samt Coupon pro 1904 billig zu verkaufen. (830)

Anfragen unter Chiffre Z M 3237 vermittelt Rudolf Mosse, Zürich.

Ersparniscassa Olten.

Garantiert von der Bürgergemeinde. — Reservefonds Fr. 560,000.

Wir verzinsen bis auf weiteres:

- Spareinlagen (Büchlein) à 3 1/2 %.
- Einlagen in laufender Rechnung (Conto-Corrent-Kreditoren) à 3 %, Komm. 1 %.
- Einlagen auf Depositen-Conto ohne Kommission à 2 1/2 %.
- Obligationen, rückzahlbar von 3 zu 3 Jahren nach vorausgegangener sechsmonatlicher Kündigung, à 3 3/4 %. (780.)

Olten, den 25. März 1905.

Die Verwaltung

I^{er} komprimierte blanke Stahl-

WELLEN

Grösstes Lager. — Prompte und billige Bedienung.

Affolter, Christen & Co., Basel.

Eisen und Stahl en gros. (264)